

**Syndicat mixte ouvert de la Cité de la gastronomie
Paris-Rungis et de son quartier**

Séance du Comité Syndical du 8 octobre 2018

Délibération n°2018-12

Objet : Mise en place du règlement intérieur du personnel

Le 8 octobre 2018, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni à Rungis, sous la présidence de Madame Stéphanie DAUMIN, Présidente

Nombre de membres composant le Comité Syndical : 22

Nombre de membres présents : 12

Nombre de membres représentés : 6

PREFECTURE DU VAL-DE-MARNE

11 OCT. 2018

Le quorum étant atteint,

Monsieur Raymond Charresson a été désigné secrétaire de séance ;

LE COMITE SYNDICAL

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°88.145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu l'arrêté du Préfet du Val-de-Marne n°2016/1572 du 20 mai 2016 portant création du Syndicat mixte ouvert de la Cité de la gastronomie Paris-Rungis et de son quartier ;

Considérant l'absence de règlement en faveur des agents du Syndicat ;

Considérant que le présent règlement du personnel fixe les conditions applicables à toutes les personnes qui travaillent, de façon permanente ou temporaire pour le Syndicat ;

Après avis favorable donné le 4 septembre 2018 par le comité technique du CIG Petite couronne au titre des établissements publics de moins de 50 salariés,

Entendu le rapport de Madame Stéphanie DAUMIN,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

Résultat des votes : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

Adopté à l'unanimité

DECIDE

ARTICLE unique : D'adopter le règlement intérieur annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré ce jour

Pour extrait Conforme

La Présidente

Par délégation,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Daumin', written in a cursive style.

PREFECTURE DU VAL-DE-MARNE

11 OCT. 2018